



Resiliation de bail raisons professionnelles

Par **NELLJ**, le **27/10/2009** à **19:49**

Bonjour,

Je loue un appartement en colocation avec une amie à Mulhouse. Nous avons 2 baux séparés.

J'ai quitté mon emploi à Mulhouse le 7 octobre et ai commencé un nouvel emploi à Strasbourg depuis le 12 octobre. Mais je ne voulais pas résilier mon bail à Mulhouse avant la fin de ma période d'essai.

Puis-je encore faire valoir le fait que je n'ai qu'un mois de préavis pour raisons professionnelles, sachant que j'ai déjà commencé à Strasbourg.

Si oui, sachant que je n'ai qu'un mois de préavis, si je résilie en même temps que ma colocataire, je suppose qu'elle aura 3 mois de préavis vu que nous avons 2 baux différents?

Je vous remercie par avance.

Sincères salutations.